PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 12 août 2025** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :
Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Est également présente :
Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

4. **CONSEIL :**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025

4.2 Adoption des comptes à payer

4.3 Dépôt du rapport du maire, selon le C.M. Art. 176.2.2

4.4 Offre de service d'inspection municipale - Prolongement du contrat avec Gestim

4.5 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029 - Adhésion

4.6 Dépôt d’une demande d’aide financière au volet Redressement-Sécurisation du Programme d’aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de réfection de la chaussée du 7e Rang entre la Route Guy et le domaine Britannia Mills

4.7 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Contrat de déneigement et de déglaçage 9e Rang et route Martin

4.8 Chef d'équipe aux travaux publics - Embauche

4.9 Remplacement de génératrice - Mise aux normes des installations

4.10 Adoption du rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains

4.11 Coopération intermunicipale - Projet camps de jour

4.12 Rénovations au Pavillon des loisirs

4.13 Projet de réaménagement et de relocalisation du terrain de pétanque

4.14 Appel de projets - Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Rénovation de la surface de dek hockey

5. LÉGISLATION :

6. FINANCES

6.1 Conciliation des postes aqueduc et égouts

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 Rapport du service de l'urbanisme

8. SERVICE DES EAUX USÉES

8.1 Rapport de service des eaux usées

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement des eaux

10. CORRESPONDANCE :

10.1 Sommaire de la correspondance

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - PRIMEAU
- La ministre des Transports et de la Mobilité durable - Programme d'aide à la voirie locale

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-99

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-100

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-101

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 12 août 2025 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires de la semaine du 22 juin au 5 juillet 2025 : 47 772,54 $
- Salaires de la semaine du 6 au 19 juillet 2025 : 50 555,33 $
- Salaires de la semaine du 20 juillet au 2 août 2025 : 47 874,19 $

Total : 146 202,06 $

Déboursés déjà payés :

- Chèques nº 2089 à 2092 : 3 600,21 $
- Chèque manuel 1909 : 598,95 $
- Paiements Accès D 502795 à 502827 : 88 237,95 $
- Paiements directs 754181 à 754240 : 266 574,35 $

Total : 359 011,46 $

Total cumulatif : 505 213,52 $

ADOPTÉE

4.3. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE, SELON LE C.M. ART. 176.2.2

Dépôt du rapport du maire relativement aux faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce document sera publié dans le journal Le Dominiquois et sur le site internet de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-102

4.4. OFFRE DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - PROLONGEMENT DU CONTRAT AVEC GESTIM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler les services de GESTIM pour le service d'inspection municipale jusqu'en décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE PROLONGER l'entente de service avec GESTIM pour les services d'inspection municipale, le tout tel qu'indiqué à la proposition soumise le 21 juillet dernier (GESTIM 2025-INSP-1049).

QUE les sommes nécessaires pour donner application seront incluses aux prévisions budgétaires 2025 au poste 02-610-00-411.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-103

4.5. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE 2025-2029 - ADHÉSION

CONSIDÉRANT le service d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE les termes et modalités de fonctionnement de ce service reposent sur une entente intermunicipale convenue entre la MRC et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale a été renouvelée au 1er janvier 2025 pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adhérer à cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADHÉRER à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029 de la MRC des Maskoutains à partir de maintenant, et ce, jusqu'au 31 décembre 2029.

D'AUTORISER le maire, monsieur Hugo Mc Dermott et la directrice générale, madame Christine Massé, à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la Municipalité de Saint-Dominique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-104

4.6. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU 7E RANG ENTRE LA ROUTE GUY ET LE DOMAINE BRITANNIA MILLS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Christine Massé, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Christine Massé est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-105

4.7. MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE 9E RANG ET ROUTE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable nous avise que le contrat conclu avec la municipalité, relativement au déneigement et au déglaçage de la route Martin et de la partie du 9^{e} Rang sous leur responsabilité, est maintenant échu et qu'une nouvelle entente est requise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil est en faveur d'une nouvelle entente pour la prochaine saison au montant de 28 220 $, avec une possibilité de renouvellement pour deux (2) années supplémentaires.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-106

4.8. CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'ouverture du poste de chef d'équipe aux travaux publics et l'offre d'emploi parue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Frédérick Tessier, à titre de chef d'équipe aux travaux publics avec le statut d'employé permanent temps plein.

QUE l'entrée en fonction est fixée au 17 août et une période de probation de six mois s'applique, au terme de la période de probation, l'employé pourrait retourner à ses anciennes fonctions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-107

4.9. REMPLACEMENT DE GÉNÉRATRICE - MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS

CONSIDÉRANT la résolution 2025-50 concernant le remplacement d'une génératrice;

CONSIDÉRANT QUE les installations actuelles ne conviennent plus pour l'installation de ladite génératrice puisqu'une mise aux normes s'impose;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Plomberie et Chauffage St-Hyacinthe Inc. pour effectuer les travaux de mise aux normes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 22-400-00-720 et financées par l'excédent affecté - Aqueduc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-108

4.10. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité de Saint-Dominique contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC des Maskoutains, dans le cadre de son rapport consolidé annuel d'activité régional, dans les trois mois de la fin de l'année financière 2025, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains préparé par le directeur du Service de sécurité incendie.

QUE la municipalité de Saint-Dominique confie le soin à la MRC des Maskoutains de procéder à sa transmission par son rapport consolidé annuel d'activité régional.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-109

4.11. COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - PROJET CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux du territoire de la MRC des Maskoutains désirent présenter un projet d'entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale d'accompagnement et de soutien à l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours.

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme.

QUE le conseil nomme la MRC des Maskoutains, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.

QUE le conseil désigne la directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-110

4.12. RÉNOVATIONS AU PAVILLON DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution 2025-81 relativement à la rénovation des salles de bain au Pavillon des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE certains items doivent aussi être modifiés dont les divisions entre les toilettes et les revêtements de planchers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Lydia Richer
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à mettre en œuvre ces travaux en régie interne avec les différents fournisseurs nécessaires pour la réalisation de ceux-ci, un montant maximal de 95 000 $, plus taxes est autorisé à cet effet.

D'ABROGER la résolution 2025-81 adoptée en juin dernier et de la remplacer par celle-ci.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste 22-700-00-722.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-111

4.13. PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE RELOCALISATION DU TERRAIN DE PÉTANQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite le réaménagement du terrain de pétanque ainsi que la relocalisation de celui-ci;

CONSIDÉRANT les différentes soumissions demandées pour en débuter la réalisation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics à procéder à ces travaux en régie interne avec les différents fournisseurs nécessaires pour la réalisation de ceux-ci, un montant estimé de 52 000 $, plus taxes est autorisé à cet effet, le tout conditionnel à ce que la municipalité soit en mesure de se porter acquéreur du terrain en question,

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste 22-700-00-721 et financées par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-112

4.14. APPEL DE PROJETS - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES - RÉNOVATION DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY

CONSIDÉRANT QUE la surface de dek hockey de la municipalité est désuète et présente des tuiles brisées, constituant un risque pour la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE cette surface est utilisée dans le cadre de la programmation régulière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la surface est également utilisée en période hivernale en tant que patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir des installations sécuritaires et accessibles pour favoriser la pratique d'activités sportives et récréatives pour les familles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets du **Programme de soutien aux politiques familiales municipales** pour la rénovation de la surface de dek hockey.

DE MANDATER madame Valérie Lauzon et madame Myriam Ménard pour préparer et soumettre la demande de subvention au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

6. FINANCES

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-113

6.1. CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt des états financiers 2024, la municipalité a généré un surplus;

CONSIDÉRANT QUE, de ce surplus, un montant doit être affecté au poste excédent en aqueduc ainsi qu'au poste excédent en égouts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE PRÉSENTER un excédent au montant de 172 724,85 $ au poste excédent affecté en aqueduc et un montant de 56 285,38 $ au poste excédent affecté en égouts.

ADOPTÉE

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME

Le rapport de service du mois de juillet 2025 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DES EAUX USÉES

8.1. RAPPORT DE SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport de service du mois de juillet 2025 est déposé au Conseil.

9. SERVICE DE L'AQUEDUC :

9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DES EAUX

Le rapport de service du mois de juillet 2025 est déposé au Conseil.

10. CORRESPONDANCE :

10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de juillet 2025 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-114

12. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 30.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott Maire	Christine Massé Directrice générale et greffière-trésorière